

PROGRAMME DE FORMATION

La protection entre époux contre les risques de décès et de divorce

La vie à deux est source d'aventure, et comme dans toute aventure, le chemin peut être truffé d'obstacles. Cette formation vous permettra d'anticiper les difficultés pouvant survenir tout au long de la vie à deux, de l'union à la séparation et au décès, et ainsi connaître les critères de choix s'offrant au couple tout au long de la vie commune, afin de les orienter dans leurs choix en fonction de leur situation particulière, leurs contraintes et leurs objectifs.

Date:	PAS DATE
Durée:	1 jour
Type / Prix:	750 €
Prérequis:	• Connaître les bases des régimes matrimoniaux et successions
Objectifs:	• Savoir anticiper les difficultés de la vie à deux et conseiller utilement le client • Connaître le statut particulier du conjoint du chef d'entreprise et les critères de choix • Appréhender les conséquences du divorce tant en ce qui concerne les droits patrimoniaux que la prévoyance sociale • Savoir anticiper le décès par l'utilisation des outils adaptés et maîtriser tous leurs aspects civils et fiscaux.

Contenu
pédagogique:

Introduction

I – Protéger le conjoint par le choix du type d'union

Le concubinage

Le PACS

Le mariage

II – Protéger le conjoint du chef d'entreprise

Le statut du conjoint

Les mandats

III – Protéger le conjoint face au risque de divorce

Les droits patrimoniaux

Les droits sociaux

IV – Protéger le conjoint par des libéralités

Les libéralités entre vifs : l'usufruit successif

Les libéralités pour cause de mort : Testament, DDV et cantonnement et optimisation

V – Protéger le conjoint par des avantages matrimoniaux

Quels avantages ?

Quelles conséquences ?

Les précautions à prendre

VI – Protéger le conjoint par l'assurance-vie

Protéger le conjoint en lui attribuant des capitaux décès sur les contrats dénoués

Protéger le conjoint sur les contrats d'assurance-vie non-dénoués

Heures réglementaires:

CGPI :
IAS/DDA : 7 heures

Notaires :
7 heures

Experts-comptables :
7 heures

Format:

Présentiel / Distanciel

Moyen pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'évaluation:

Quiz de validation des compétences acquises

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

